

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AOUT 2021 à 19H00

Présents : A. RACCURT, C. GOUVERNEUR, B. LAVIRE, I. RACCURT, M. JEANNEY, L. FALCOZ, J.P. PERROT, C. LABLACHE, J. LAVIRE, AL. BRUNET, S. DELORME, C. COGNOT, G. PIPAZ.

Absents Excusés : A. BRET (Pouvoir S. DELORME), D. RACCURT (Pouvoir C. GOUVERNEUR)

Secrétaire de séance : B.LAVIRE

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COLLECTIVITE

Madame le Maire informe l'assemblée que le tableau des emplois permanents de la collectivité fixé par délibération en date du 28 août 2020 doit être modifié à l'approche de la rentrée scolaire 2021-2022 permettant ainsi de réorganiser la gestion du temps de travail dans plusieurs services de la collectivité : secrétariat de mairie, accueil périscolaire, cantine scolaire distribution des repas et surveillance, nettoyage des locaux. Concernant le secrétariat de mairie, le poste vacant relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs pourrait être pourvu à raison de 18 heures hebdomadaires sachant que les tâches liées au fonctionnement de ce service sont en constance évolution permettant de répondre favorablement à un agent relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques qui souhaite intégrer une autre filière. Concernant le personnel contractuel en activité en milieu scolaire, plusieurs changements sont nécessaires du fait de la suppression d'un poste d'adjoint technique lié au fonctionnement de la cantine, d'un agent qui souhaite réduire sa durée de travail et que la prestation ménage école ne sera plus assurée par une entreprise. Madame le Maire rappelle que ces propositions peuvent évoluer en cours d'année scolaire en fonction des effectifs mais que pour répondre aux besoins de la collectivité à la rentrée 2021-2022 il convient de recruter sur des emplois permanents (Tableau en annexe) et sur des emplois non permanents pour le motif d'accroissement temporaire d'activité pour une durée allant du 1^{er} septembre 2021 au 31 décembre 2021. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les propositions de Madame le Maire et fixe le nouveau tableau des emplois permanents au 1^{er} septembre 2021.

BATIMENTS COMMUNAUX /CONTRAT DE MAINTENANCE RELATIF A LA VERIFICATION TECHNIQUE DES EQUIPEMENTS

Les bâtiments communaux font l'objet de vérifications des équipements électricité et gaz chaque année. Le prestataire SOCOTEC France a été contacté dans le cadre d'une révision de contrat permettant ainsi la mise à jour des sites comme l'ajout de la nouvelle mairie. Après examen de l'offre, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte de reconduire les missions de l'entreprise SOCOTEC France pour un montant de 1 999,00

€ HT soit 2 398,80 € TTC. Les missions de contrôle porteront sur 18 sites, les équipements sportifs ayant été retirés de la proposition et restant à la charge de SOLEUS.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OCCUPATION D'UN LOCAL SIS 46 CHEMIN DE LA LECHERE

Madame le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que par délibération en date du 28 août 2020, le Conseil Municipal a accepté de renouveler pour une durée d'un an la convention d'occupation d'un local sis 46 Chemin de la Léchère à Bressolles. Reconnaisant l'utilité de cette occupation, Madame le Maire propose de renouveler dans les mêmes termes la convention établie entre la commune de Bressolles et Monsieur Dominique RACCURT représentant l'EARL du Pontet. La location est consentie moyennant une redevance mensuelle de 150,00 € ; la superficie du local à usage d'entrepôt est de 100 m². Le Conseil Municipal, par : 14 Voix Pour et une Abstention accepte de renouveler cette convention d'occupation pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} août 2021 et autorise Madame le Maire à formaliser cet accord.

SUBVENTION CMSB SECTION FOOTBALL

Madame le Maire porte à la connaissance de l'assemblée une demande de subvention d'un montant de 1 217,41 € formulée par le CMSB Foot. Elle rappelle également le montant de subvention alloué au titre de l'année 2019 soit 1 400,00 €. Cette subvention permet au CMSB Foot d'honorer ses factures relatives à sa propre consommation d'électricité, le club ayant à sa charge la fourniture d'énergie. Madame le Maire propose d'allouer au club 1 200,00 € au titre de l'année 2021. Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'octroyer, au titre de l'année 2021, une subvention d'un montant de 1 200,00 € au CMSB Foot.

QUESTIONS DIVERSES

Inauguration Nouvelle Mairie 'A. RACCURT) : en raison de la situation sanitaire et des contraintes pour l'organisation des manifestations publiques, Madame le Maire propose 3 scénarios possibles, une cérémonie officielle limitée aux « personnalités », une cérémonie avec les Bressollands où le pass sanitaire sera exigé ou annulation de cette festivité et report à une date ultérieure. Après un tour de table, à l'unanimité, tous les Bressollands doivent pouvoir participer à cette inauguration synonyme de fête il est donc nécessaire de reporter cet évènement.

Travaux d'assainissement (A. RACCURT) : le point d'avancement des travaux est conforme au planning. Débat sur les risques en raison de la circulation dirigée sur le Chemin de la Plaine où l'on constate des vitesses excessives de la part de certains usagers Madame le Maire prend acte de ces inquiétudes mais il n'y a pas de solution facile à mettre en place sur une période limitée. La route de Dagneux devrait réouvrir dans 2 ou 3 semaines.

Château d'eau (A. RACCURT) : rencontre avec le vice-président du tourisme à la 3CM et la responsable de l'office du tourisme pour une visite du château d'eau en vue d'une étude concernant l'utilisation de cet édifice à des fins touristiques dans le cadre d'un programme régional.

Réfection de la toiture du clocher (A. RACCURT) : ces travaux ont fait l'objet d'une demande de subvention auprès du Département, l'autorisation de commencer les travaux vient d'être accordée à la commune.

Travaux de voirie (M. JEANNEY) : voudrait connaître l'avancement des travaux carrefour de Pin. Le Conseil départemental questionné récemment à informer que les délais ayant courus en raison de la succession en attente, le dossier doit être revu en commission départementale.

Entretien cimetière : C. Gouverneur souhaite faire remonter au Conseil Municipal différentes remarques concernant l'entretien de ce lieu et des difficultés à œuvrer pour obtenir un résultat digne de cet espace de recueillement. Après discussion, I. RACCURT précise que la commission cimetière se réunira le 20 août prochain pour arrêter la solution la mieux adaptée pour faciliter l'entretien, parmi différentes propositions faites par les entreprises.

Forum des associations (J. LAVIRE) : pourquoi le forum des associations de Dagneux est annulé ? cette décision est regrettable et pourquoi ne pas le maintenir en extérieur ? On pourrait envisager une présence de toutes les associations lors du marché du terroir à Bressolles

La séance est levée à 21h50.